

STRATEGIE METROPOLITAINE 2030-2050



**« Se projeter dans un futur qui donne envie,
c'est se donner les moyens de construire un futur
qui ne ressemblera pas furieusement au présent. »**



SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
SAISINE DE L'EUROMETROPOLE : STRATEGIE METROPOLITAINE 2030-2050.....	7
Contexte des travaux du CODEV.....	7
La saisine de l'Eurométropole de Metz.....	7
Rappel législatif.....	7
Compréhension de la question par le CODEV.....	8
Prendre en compte le nouveau contexte : accélération et incertitude.....	8
Pour qui fait-on l'exercice et comment le faire ?.....	9
Peut-on mener une prospective comme au 20 ^{ème} siècle ?.....	9
Réajuster le Projet de 2018 ?.....	9
Proposer un récit !.....	9
Sortir du cloisonnement entre politiques publiques !.....	10
Résilience et durabilité.....	10
LA LECTURE CITOYENNE DU TERRITOIRE : UNE APPROCHE GLOBALE DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	12
Les enjeux environnementaux, climatiques et énergétiques : fil conducteur fédérant le Projet métropolitain.....	12
Les Objectifs de Développement Durable.....	12
S'engager plus avant dans le respect des Accords de Paris.....	14
La ville du ¼ d'heure et le territoire de la ½ heure.....	14
Le récit : Comment le citoyen lit le territoire ?.....	15
Services fondamentaux.....	15
Fonctions métropolitaines.....	16
Accessibilité.....	16
Alliances stratégiques.....	17
LES PRECONISATIONS DU CODEV : L'Eurométropole du Bien-être et du Bien-vivre.....	18
1. Les enjeux environnementaux et climatiques : incontournables pour le Projet métropolitain	18
2. Habitat et urbanisme : le socle du Projet métropolitain.....	19
Urbanisme responsable.....	19
Habitat durable.....	20
Habitat solidaire.....	21
3. Les services fondamentaux : proximité et besoins du quotidien.....	23

Economie : proximité, emplois, mobilités	23
L'artisanat de proximité	23
Mobilités	24
Commerce	25
Education	25
Santé.....	25
Culture.....	26
Sport Loisirs.....	26
4. Les fonctions : nécessaires pour le rayonnement de la métropole	28
Croissance ou décroissance ?	28
Quelle vocation ?	29
Les ressources : un enjeu de société transverse	29
Economie	30
Faciliter la vie des entreprises	30
Développer une nouvelle filière	30
Renforcer l'existant.....	31
Retenir et attirer une nouvelle population.....	31
Commerce	32
Santé.....	33
Sport, Bien-être	33
Savoir, Education, Formation	34
Formation et développement.....	34
Enseignement supérieur	35
Culture.....	35
Les équipements.....	35
L'offre culturelle	36
L'enseignement artistique	36
5. Les alliances et partenariats : des facilitateurs de la politique métropolitaine.....	37
Les territoires voisins	37
Les alliances stratégiques.....	37
Le Sillon Lorrain.....	37
Les institutions	37
SUIVRE ET PILOTER, EVALUER.....	38
LA PLACE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	39
Il est impératif de prendre la démocratie participative au sérieux.	39

Au 21 ^{ème} siècle, est-il encore acceptable de raisonner comme en 1789 ?	39
ANNEXE.....	41
Les ODD dans le Projet métropolitain 2030-2050	42
Le Conseil de Développement Durable de l'Eurométropole de Metz.....	44



SAISINE DE L'EUROMETROPOLE : STRATEGIE METROPOLITAINE 2030-2050

Contexte des travaux du CODEV

La saisine de l'Eurométropole de Metz

Par courrier en date du 5 octobre 2023, le Président de l'Eurométropole a saisi le CODEV dans le cadre de l'élaboration de la stratégie métropolitaine 2030-2050. Il précise : « vouloir conduire sur l'année 2024 une révision du Projet métropolitain élaboré en 2018-2019 au vu des nouveaux positionnements de la métropole sur des sujets comme le transfrontalier, la santé, l'enseignement supérieur ou la cohésion sociale ».

La réflexion, lancée en septembre 2023, lors d'un séminaire des élus, se poursuit par cette saisine du CODEV et une enquête en ligne de l'Eurométropole à l'adresse des habitants et usagers de la métropole. Le retour de ces travaux est attendu pour fin février 2024.

Deux groupes de travail du CODEV se sont réunis les 28 et 29 novembre 2023 avec pour objectifs d'une part, de comprendre le Projet de territoire adopté en 2019 et en faire une lecture critique et, d'autre part, de faire une relecture des différents travaux du CODEV depuis 2018 dans lesquels la stratégie métropolitaine a été évoquée à plusieurs reprises.

Une réunion s'est tenue le 13 décembre avec la vice-présidente en charge de la préparation du Projet Métropolitain, Madame Anne Fritsch-Renard, afin d'échanger sur les attentes et premières réflexions conduites par les élus métropolitains.

Une séance plénière, le 14 décembre 2023, a permis de conduire une première réflexion sur les enjeux de la démarche et l'expression des premières attentes citoyennes.

Deux groupes de travail se sont réunis en janvier 2024 pour synthétiser et approfondir les propositions et réflexions du CODEV recueillies en décembre et préparer les travaux de la séance plénière de février 2024.

La séance plénière du 5 février 2024 a permis d'exprimer les attentes citoyennes quant à l'élaboration et les grands axes du Projet métropolitain 2030-2050.

Rappel législatif

Les métropoles ont vocation à élaborer et conduire un « projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire « régional » (article L. 5217-1 du CGCT). »

Le Projet de territoire est influencé par les grands schémas et documents directeurs régionaux (SRADDET, SRDEII, SRESRI, PCAET, PLUi, ...).

Le SCoT est pris en compte dans le Projet de territoire.

Compréhension de la question par le CODEV

Prendre en compte le nouveau contexte : accélération et incertitude

Saisi en septembre 2023 par l'exécutif de l'Eurométropole de Metz, pour finaliser d'ici fin février 2024 sa contribution à la préparation du Projet stratégique, le CODEV se doit au préalable de rappeler :

✚ D'une part, que les délais impartis ne correspondent pas à la nécessaire sérénité qui devrait caractériser un tel exercice. Cette contrainte de délais aboutit à prétendre régler, à nouveau dans l'urgence de réponses à court terme, l'absence de réflexion face aux défis de plus en plus complexes à relever.

Si le temps, que l'on considère apparemment comme perdu, avait été pris pour clairement poser et partager la question et les enjeux que doit relever la métropole de demain, les réponses apportées n'en seraient que plus pertinentes et efficaces.

Sortir de la spirale de l'urgence constitue selon le CODEV la priorité pour une intercommunalité qui doit prétendre achever et réussir sa mutation en une métropole apaisée et pallier, pour ses habitants et acteurs, nombre des préoccupations, incertitudes voire périls qui marquent notre époque et notre futur.

✚ D'autre part, que le rôle contributif du CODEV n'est pas de travailler à des réponses opérationnelles résumées en programmes d'actions, projets ou outils du ressort de la compétence de l'Etablissement public EPCI, mais de qualifier les ambitions collectives et les principes guidant la mise en œuvre des réponses proposées par l'exécutif.

Illusion de la rapidité et illusion d'un monde où l'apparence modifie notre perception de la réalité, créant frustrations anarchiques, tensions et fractures sociales, culturelles, territoriales qui atomisent de plus en plus fortement notre société et attisent les singularités, les oppositions et le communautarisme.

Le rôle du CODEV est de participer, auprès des élus et en témoignant d'un regard citoyen et d'usager du territoire, à l'expression de la question et à la façon d'évaluer les solutions proposées pour atteindre des ambitions partagées.

Proposer sa vision et sa définition du but, du port à atteindre, préciser et tenir compte des contraintes de la météo changeante, constater le voyage effectué : telles doivent être les missions du CODEV. Il laisse à l'exécutif le choix de l'embarcation et donc des moyens à mettre en œuvre pour faire ce voyage ; et laisse le soin et la responsabilité des décisions à l'exécutif, respectant ainsi la place de la démocratie électorale.

Pour qui fait-on l'exercice et comment le faire ?

L'Eurométropole de Metz 2050 doit être construite pour et par ceux qui en seront les forces vives.

Peut-on mener une prospective comme au 20^{ème} siècle ?

La prospective à moyen et long terme est devenue illusoire, la demande évoluant beaucoup plus rapidement que l'offre. Les réponses apportées aux questions posées ne peuvent mûrir et être validées dans la sérénité mais sont pensées et mises en œuvre dans l'urgence, en réaction permanente, subissant les contraintes volatiles de l'environnement sans pouvoir le maîtriser.

Ainsi, le pilotage politique de l'action publique risque d'être en déphasage permanent, confortant le scepticisme général dans la légitimité de ceux qui, hier « sachants », sont aujourd'hui « compétents » au sens de disposer d'un droit à faire et non d'un savoir-faire.

Cette perte de crédibilité ou de confiance dans la parole publique constitue sans aucun doute le principal défi à relever dans le cadre de l'élaboration d'un Projet de territoire qui doit se nourrir de ces nouveaux paradigmes de la complexité. Quels sont les chemins à emprunter pour « réenchanter » la démocratie ? Le problème se révèle plus complexe.

Le temps démocratique n'est pas suffisamment articulé à celui des enjeux de très long terme. Il est rythmé par un calendrier politique et des échéances électorales déphasés par rapport aux questions à traiter. Les décisions sur l'enjeu climatique sont prises par des élus qui n'en verront pas les retombées concrètes. Leurs actions d'aujourd'hui sont pourtant lourdes de conséquences pour demain et les **générations futures**. Mais elles pèsent aussi sur les conditions de vie sociales et économiques d'aujourd'hui. Ils devront s'en justifier, alors même que la situation va continuer à se dégrader comme en attestent déjà les effets de la transition climatique et énergétique.

Réajuster le Projet de 2018 ?

Elaborer et formaliser, en 2023, une stratégie territoriale à 27 ans ne peut donc se concevoir comme un simple ajustement du document similaire réalisé en 2018.

Les évolutions profondes de l'environnement socio-économique ne peuvent ainsi être abordées par la simple mobilisation de politiques publiques datant de plus de vingt ans dans leur mode de conception.

En effet, si un tel exercice pouvait se concevoir dans une dynamique déterministe il y a encore quelques années, non seulement les évolutions technologiques et sociologiques qui ont marqué, depuis les années 1970, notre environnement économique et social, mais également les conséquences des récentes crises (pandémie Covid, retour de la guerre en Europe, crise énergétique, catastrophes climatiques, conflits ravivés en Afrique et au Moyen Orient) imposent de nouveaux paradigmes en matière de politiques publiques. Les perspectives d'évolution jusqu'en 2050 des financements des collectivités et EPCI, notamment de leurs recettes fiscales, peuvent aussi venir remettre en question toute une stratégie qui serait trop rigide.

Proposer un récit !

Cette planification doit s'inscrire dans un récit à même d'entraîner l'adhésion des acteurs publics et privés, des citoyens et des acteurs de la société civile. Et donc à ce titre, la planification renvoie à un document politique et non technocratique, étroitement construit avec le monde économique mais aussi avec la société civile.

Sortir du cloisonnement entre politiques publiques !

Il ne s'agit pas de régler tel ou tel paramètre, que ce soit travailler sur les émissions de carbone de la construction, travailler sur la production de logements, travailler sur la production de foncier à destination économique, sur la mobilité automobile ou sur l'artificialisation des sols.

Il s'agit en fait de proposer un système contributif de fabrication de la ville qui touche à l'ensemble de ces sujets.

La planification doit être conçue de façon systémique, globale et englobante, organisée autour des grands domaines transversaux de notre vie collective, tels que se loger ou se soigner.

Le principal enseignement est que la rapidité des changements et leur impact sur la vie quotidienne rendent toute prospective, telle que nous l'avons connue, illusoire.

L'enjeu n'est plus de prévoir l'avenir mais de savoir s'adapter rapidement et efficacement afin de poursuivre une ambition partagée répondant à deux questions « Pourquoi » et « Pour qui » ?

Ainsi, il s'agit de passer d'une politique de la demande, en décalage permanent et source de frustrations, à une politique de l'offre structurant le territoire.

Résilience et durabilité

En effet, l'adaptation et l'atténuation vont de pair. **Évaluer la résilience climatique de notre territoire doit être le centre névralgique des réflexions qui nous projettent à 2050.** Entreprendre une démarche d'adaptation au changement climatique revêt une importance cruciale pour toute collectivité souhaitant assurer son bien-être, sa prospérité et son attractivité à long terme. Les impacts du changement climatique ne sont plus des scénarios lointains mais bien des réalités qui affectent directement nos concitoyens. En s'engageant dans une telle démarche, une collectivité démontre sa volonté proactive de faire face aux défis environnementaux actuels.

L'adaptation permet de renforcer la résilience des infrastructures critiques, telles que les systèmes de transport, les installations de santé et les établissements éducatifs, face aux événements climatiques extrêmes. Cela garantit la continuité des services publics essentiels, même dans des conditions météorologiques défavorables.

Une démarche d'adaptation favorise la préservation des ressources naturelles locales. En protégeant les sols, les cours d'eau, les forêts et d'autres écosystèmes, la collectivité garantit la durabilité de ces éléments fondamentaux pour le bien-être de ses habitants.

En anticipant les changements climatiques, une collectivité peut réduire les coûts associés aux interventions d'urgence et aux reconstructions post-crise. Une planification préventive permet d'optimiser les investissements publics et d'atténuer les conséquences économiques des catastrophes climatiques.

Enfin, une démarche d'adaptation aux changements climatiques crée une opportunité d'engager les citoyens, les entreprises et les acteurs locaux dans un **effort collectif en faveur de la durabilité**. Elle renforce le tissu social et encourage une conscience environnementale, contribuant ainsi à la création d'un avenir plus résilient et harmonieux pour tous.

Le présent document n'est pas une proposition de Projet de Territoire, il est une contribution à la réflexion préparatoire des services de l'Eurométropole. Il exprime dans le court et le long terme les avis du CODEV, assemblée citoyenne sur :

- Les principes incontournables devant être affirmés par le Projet ;
- La vision des enjeux de ce territoire à l'horizon 2030-2050 ;
- Les champs d'action souhaités pour construire une métropole du Bien-Être et du Bien-Vivre ;
- Une liste non exhaustive d'actions qui paraissent nécessaire aux yeux du citoyen ;
- La nécessaire nouvelle approche du pilotage du Projet pour prendre en compte les incertitudes multiples qui pèsent sur son avancement, notamment le manque de visibilité sur l'évolution des ressources fondamentales.

LA LECTURE CITOYENNE DU TERRITOIRE : UNE APPROCHE GLOBALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le CODEV considère que la stratégie métropolitaine doit s'inscrire dans l'ensemble des **Objectifs de Développement Durable** (ODD).

Le contexte de crise climatique et énergétique rend également impérieux de prendre en compte les **Accords de Paris**¹ en filigrane de l'ensemble de nos préconisations.

Les enjeux environnementaux, climatiques et énergétiques : fil conducteur fédérant le Projet métropolitain

Les Objectifs de Développement Durable

L'ONU indique que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

Pour ce faire, elle fixe 17 objectifs pour sauver le monde.

« Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030. »

L'exercice 2030-2050 étant lointain, il semblait, aux membres du CODEV important de travailler pour les **générations à venir** en se basant sur les outils ODD. »

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins. »

Rapport Brundtland

La stratégie métropolitaine 2030-2050 doit donc s'assurer que ces ODD soient *a minima* respectés, mieux encore dépassés.

Le Projet de territoire doit nous parler de la ville transformée en 2050, des changements de mode de vie, de toutes ces transitions qui touchent notre logement, nos déplacements mais aussi la rue, le végétal, la ville, la zone d'activités, etc.

Il doit nous parler de tous ces bouleversements, nous donner envie de les faire.

¹ <https://onu.delegfrance.org/5-ans-de-l-accord-de-paris-5-choses-a-savoir>

Dans notre méthodologie de travail, nous ferons un rappel systématique aux **17 ODD** lors de nos préconisations ; ils seront également synthétisés dans le tableau en annexe. Nous pourrions constater, en consultant les éléments en annexe, que l'approche proposée par le CODEV s'inscrit largement dans ces ODD.



S'engager plus avant dans le respect des Accords de Paris

La mise en œuvre des Accords de Paris doit être au cœur du débat et des choix dans la construction ou l'évolution d'une politique publique vers une ville innovante et ambitieuse, végétalisée, ville des proximités, aux mobilités douces et raisonnées, le territoire de l'écologie urbaine.

La prise de conscience progresse sur la nécessité de faire autrement ; elle n'est pas encore suffisante dans ce que cela induit pour modifier les modalités de l'action. En revanche, le problème reste entier quant au passage à l'action.

Le débat s'anime aussi autour d'une forme de « désamour » des grandes métropoles. Il questionne leur capacité de résilience face aux aspirations à de nouveaux modes de vie mais aussi à de nouveaux liens de proximité. Il conclut à de nouvelles stratégies d'alliance territoriale avec leur environnement face au constat du frémissement de l'attractivité des villes moyennes.

La ville du ¼ d'heure et le territoire de la ½ heure

La taille « humaine » de la métropole messine, sa qualité urbaine et paysagère, ses réserves vertes doivent lui permettre de jouer, dans ce contexte, de nouvelles cartes pour son attractivité et se démarquer des métropoles définies par leur seule taille critique.

Mais il lui appartient aussi d'apprendre de ces débats **l'importance donnée à l'écoute des besoins et envies des habitants et à la place de la proximité des services dans la qualité de vie.**

C'est là un renversement assez fondamental des schémas de développement urbain et même des territoires. Il fonde les recherches de Carlos Moreno (que nous avons déjà cité) et les concepts de « Ville du quart d'heure » et du « Territoire de la demi-heure » qu'il propose en intégrant et repensant la ville autour de six fonctions sociales urbaines : l'habitat, le travail, l'approvisionnement, l'éducation et la culture, le loisir, la santé.

Le Projet doit favoriser les interactions entre les publics concernés, les ressources territoriales accessibles et mobilisables et les services et fonctions indispensables.

Il doit proposer un urbanisme, des services, des procédures et des ressources pour une organisation spatiale qui limite les regroupements communautaires ou la gentrification de certains quartiers.

Le récit : Comment le citoyen lit le territoire ?

Les principes structurants de la réflexion une fois posés, la volonté de respecter les ODD et d'inscrire le Projet dans les Accords de Paris étant affirmée, la question que le CODEV pose est d'explicitier la lecture du territoire par le citoyen, et par là même, la façon dont il exprime ses attentes vis à vis de ce territoire.

Le CODEV s'est donc posé deux questions :

- Qu'est-ce que le Bien-Être dans la métropole ?
- Qu'est-ce que le Bien-Vivre en métropole ?



Services fondamentaux

L'habitant, le chef d'entreprise, l'arrivant évalue son lieu d'installation, son lieu de vie au regard de ses attentes, de l'accès aux ressources qu'il estime comme les besoins du quotidien, et autour de tout ce qui peut contribuer au bien-être et au bien-vivre.

De façon différenciée suivant les individus, il évaluera leur **accessibilité** par les temps d'accès au lieu de travail, la proximité des soins, de l'école, des commerces de proximité, d'un possible médecin référent, d'associations sportives ou de loisirs pour choisir son lieu d'implantation.

Le chef d'entreprise se fixera, dans le même esprit, des repères différents.

Le CODEV désigne ce premier cercle, centré sur l'habitat, construit sur des critères de rapidité d'accès, par l'expression « **services fondamentaux** ».

Fonctions métropolitaines

Au-delà, en analysant leur présence sur le territoire métropolitain, leur qualité ou notoriété, leur rayonnement, leur accessibilité, l'habitant, le chef d'entreprise ou l'arrivant identifiera et inventoriara des lieux à rayonnement beaucoup plus large, créateurs de nouvelles valeurs ajoutées au service de la métropole et de son aire fonctionnelle (CHR, Université, Hypermarchés, centres commerciaux, complexe cinématographique, salles de spectacles, stades, zones industrielles...).

Le CODEV désigne ce second cercle par le terme « **fonctions** » qui seront développées, comme les services fondamentaux suivant 6 thèmes (Economie, Santé, Savoir, Culture, Sport Bien-être, Commerce).

Accessibilité

L'accessibilité constitue un enjeu prioritaire pour la métropole, que ce soit pour les fonctions qui se doivent d'être accessibles ou pour les services au quotidien.

L'accessibilité caractérise le croisement entre territoires, fonctions, services et habitants.

L'accessibilité peut se décliner selon trois modalités complémentaires :

- **L'information** : elle constitue le premier degré de l'accessibilité. En effet, comment accéder à une fonction ou service si nous ignorons son existence ?
- **Le temps d'accès** : l'évolution des sciences et techniques ainsi que l'accélération générée dans la vitesse des déplacements conduisent inéluctablement à considérer le temps de trajet plutôt que la distance.

Ainsi, une ville moyenne, ou un quartier, ou arrondissement d'une ville plus conséquente, peut se définir comme un espace urbain inscrit au sein d'une zone isochrone de 15 minutes à pied.

- **Les contraintes économiques et sociales** : le coût d'accès constitue une contrainte qui peut constituer un champ d'amélioration pour les plus démunis notamment. Mais au-delà de cet aspect financier, il importe d'appréhender les contraintes dues à l'évolution sociale des habitants.

Ainsi, par exemple, l'augmentation du nombre de familles monoparentales génère de nouvelles contraintes en matière d'accès à des activités sportives. De même, l'accès de divers services et fonctions pour les personnes porteuses d'un handicap doit être pris en compte.

Une agglomération s'inscrit dans une zone isochrone de 15 minutes en voiture par rapport à son centre. L'espace d'influence métropolitain peut se caractériser par une zone isochrone de 45 minutes en voiture. Les fonctions métropolitaines doivent se situer au sein de ces espaces temporels, les services relevant d'une approche à l'échelle des lieux de vie, c'est-à-dire des quartiers.

Alliances stratégiques

Enfin, pour répondre aux attentes des habitants et usagers du territoire, il importe de souligner que l'existence seule de fonctions métropolitaines ne constitue pas un facteur suffisant pour caractériser une vocation métropolitaine si celles-ci ne s'appuient pas sur un socle de services venant d'une intercommunalité établie et mature.

L'accumulation de fonctions ne peut qu'engendrer une situation statique si elles ne sont pas pensées dans une ambition partagée. Un Projet métropolitain doit donc se mettre en œuvre en développant **une stratégie d'alliances** : il s'agit de dépasser le simple projet intercommunal en rappelant la responsabilité de la métropole au-delà de son territoire administratif et de définir **une politique d'alliance de territoires et de stratégie de ressources adaptée aux ambitions arrêtées**. Il convient dès lors de distinguer Territoires Administratif, Géographiques, Fonctionnels, Pertinents.

A l'image de Bazaine, s'enfermant dans Metz citadelle après avoir accumulé ressources et munitions, qui fut contraint de capituler sans gloire, défait par la guerre de mouvement imposée par les Prussiens.

C'est donc à partir de cette vision du territoire que le Projet Métropolitain doit concevoir l'intérêt général dans toutes ses composantes.

Ainsi, **Habitat et Urbanisme** sont le socle du Projet autour desquels vont s'articuler :

- Services fondamentaux
- Fonctions métropolitaines
- Alliances stratégiques



LES PRECONISATIONS DU CODEV : L'Eurométropole du Bien-être et du Bien-vivre

1. Les enjeux environnementaux et climatiques : incontournables pour le Projet métropolitain

Les 17 ODD sont au cœur de l'Agenda 2030 qui demande que tous les acteurs, institutionnels et société civile, unissent leurs efforts pour construire une société du 21^{ème} siècle apte à corriger les dérives antérieures et à préserver à terme l'espèce humaine sur terre.

Il s'agit d'assurer la cohérence des politiques publiques afin qu'elles répondent aux objectifs de développement durable et de renforcer la synergie dans la mise en œuvre entre l'agenda 2030 et les Accords de Paris.

La France regroupe sa stratégie autour de six axes :

- Agir pour une transition juste, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
- Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ;
- S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;
- Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saines et durables ;
- Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des objectifs de développement durable, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ;
- Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

En France, 70% des investissements publics sont arbitrés par les collectivités (région, département, communes et leurs groupements).

Si l'État est le porteur de la feuille de route de l'agenda 2030 et conserve le pouvoir réglementaire, les collectivités locales, par leurs compétences, sont en première ligne pour réaliser les objectifs, l'Eurométropole, EPCI regroupant 46 collectivités, porte une responsabilité forte en la matière.

Le Projet métropolitain 2030-2050 doit impérativement être conçu dans ce cadre.

2. Habitat et urbanisme : le socle du Projet métropolitain

La crise Covid a largement bouleversé les réflexions sur l'aménagement urbain et l'habitat, mais aussi sur l'immobilier professionnel et commercial.

Elle a, en fait, accéléré des tendances et amplifié des aspirations déjà sensibles mais devenues pressantes. L'impératif de nouveaux modèles d'habitat, de comportement et même de ville, lié au changement climatique préexistaient à la Covid-19.

Il doit composer avec la recherche individuelle de confort, d'espace, de maîtrise des mobilités, de services de proximité, de luminosité, la qualité des équipements et notamment de la connexion internet...

Aussi, le Projet de territoire à l'horizon 2030-2050, pour renforcer son attractivité et le bien-vivre, doit poser des objectifs en matière d'urbanisme responsable, d'habitat durable et d'habitat solidaire.

Urbanisme responsable



Mettre en place un Schéma de cohérence territoriale (SCOTAM²) et un Plan local d'urbanisme (PLUi) constitue une planification sur le temps long.

✚ Le CODEV, dans ses travaux sur le Projet de PLUi³ (juillet 2023), pose la question de l'impact probable du ZAN⁴, relevant dans l'élévation probable du prix du foncier, un risque probable du ZAN.

Ceci ne doit pas nous faire oublier l'impact positif du ZAN.

C'est la conséquence du système de production du fonctionnement urbain.

L'erreur réside, peut-être, dans le fait qu'avec cette mesure, on ne touche qu'un paramètre ; on lutte contre le symptôme mais sans vraiment s'attaquer à la maladie qui est le système de production urbain. En effet, à cause des prix, certaines fonctions urbaines ne peuvent plus être assurées. En France, on a laissé gérer le prix du foncier par le marché, dans l'essentiel des territoires attractifs. D'où la disparition d'un certain nombre de fonctions, que ce soit le logement abordable, les services du quotidien dans les rez-de-chaussée commerciaux, la production, l'industrie ou l'artisanat dans la périphérie des villes attractives qui est repoussée non pas par les plus riches, mais par des fonctions plus riches comme la grande distribution par exemple.

En outre, les politiques menées au niveau national ont conduit systématiquement, dans une même logique économique et de rationalisation des coûts, à la disparition de services publics de proximité excluant une partie de la population et/ou renforçant des pratiques contraires aux enjeux environnementaux.

² Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine

³ Plan local d'Urbanisme intercommunal

⁴ Zéro Artificialisation Nette

Les excès et désordres, désormais si évidents, causés par une économie de marché non régulée apparaissent comme un thème très transversal à la réflexion des membres du CODEV pour penser l'avenir.

Celui du service public (au sens générique, car il touche nombre de fonctions et de valeurs sociétales essentielles) est également parmi les préoccupations majeures des membres pour penser une « métropole du bien-être et du bien-vivre ensemble », armée vis-à-vis des défis sociaux comme écologiques de notre temps : accès, proximité, adaptation, lien social, santé, autonomie, éducation, information, démocratie citoyenne sont autant de mots clés pour approcher le champ des défis du service public du futur...

L'évolution de la métropole en matière d'urbanisme est de tendre en matière de services du quotidien vers le Territoire du ¼ d'heure et pour les fonctions à la métropole de la ½ heure et de conserver « un territoire à taille humaine », expression qui s'est imposée aussi dans nos débats pour figurer les aspirations fondamentales à la métropole messine pour demain.

La préservation du patrimoine naturel au cœur des zones urbaines de la métropole et, plus encore, sa valorisation et son amélioration, tant directement par les services publics qu'indirectement en soutenant les particuliers et les entreprises, sont des prérequis pour renforcer la spécificité de la métropole par rapport aux territoires voisins et favoriser son attractivité. Ils vont dans le sens du ZAN, des enjeux environnementaux et climatiques, du confort de vie et du bien-être.

Habitat durable



Il s'agit pour l'Eurométropole d'accélérer et de bien acter, dès aujourd'hui, son niveau d'ambition pour demain (signature d'une Charte urbaine, objectifs définis, indicateurs de suivis...).

Le vaste chantier engagé dans le cadre des transitions énergétiques concerne l'existant.

Quand on parle de réhabilitation thermique, nous sommes à peine au début du commencement. Le chantier est d'ampleur : les espaces verts à valoriser et les arbres à réintroduire en cœur de ville, le nombre de chantiers de réhabilitation, mais aussi le fait que ce sont des chantiers beaucoup plus importants que ce que l'on fait au quotidien.

Parmi les chantiers « Ma Prime Renov », on estime que, nationalement, 15% seulement sont suffisamment importants pour ramener l'étiquette énergétique des bâtiments concernés à A ou B (très bonne isolation). Pour le reste, on ne peut, souvent pour des questions de moyens ou de réglementation, changer que la chaudière ou l'isolation.

Il y a donc un changement d'échelle à faire en réalisant de vraies réhabilitations nécessaires, qui sont plutôt des chantiers de seconde vie. C'est-à-dire investir massivement dans le bâtiment pour qu'il reprenne trente ou cinquante ans de vie.

Le Projet métropolitain gagnerait à initier un travail avec les représentants du monde artisanal afin de susciter une mobilisation de l'ensemble des acteurs autour de cet enjeu.

Ce travail partenarial permettra également de disposer d'experts du bâtiment en capacité de conseiller sur le choix des matériaux innovants, résistants dans le temps, répondant aux dernières normes et de disposer d'un grand nombre d'entreprises participant à la stratégie générale.

Tous les lotissements devraient être envahis par les camionnettes d'artisans en train de refaire complètement des maisons des années 80 et 90. Il convient ainsi de lutter contre l'obsolescence de l'habitat et de mettre en œuvre une vraie ambition par la conclusion d'une charte urbaine avec les promoteurs visant à garantir, par l'apparence et la qualité des matériaux des constructions, un urbanisme durable et apaisé facilement vivable au quotidien.

Le Projet 2030-2050 doit donner des objectifs précis, donner un signal aux habitants en renforçant les aides incitatives, en accompagnant les propriétaires notamment avec une présence plus forte de l'ALEC⁵, en promouvant les matériaux innovants.

Habitat solidaire



L'habitat abordable est victime du mode actuel de gestion du foncier, excentrant cette forme d'habitat, freinant le développement du locatif, générant un stock croissant d'habitats vacants, rendant difficile la création d'hébergements d'urgence. C'est au détriment des personnes aux revenus modestes, des jeunes.

L'Eurométropole doit mobiliser tous les acteurs (Etat, Département, bailleurs, associations) pour renforcer l'accompagnement des plus pauvres, le soutien aux associations d'aide alimentaire, qui luttent contre la précarité (hébergement d'urgence) et les familles d'accueil dans les dispositifs de la PMI du Département.

L'habitat de 2030 est déjà largement construit et constituera une bonne partie de celui de 2050.

ZAN, maîtrise des coûts du foncier et limite de l'étalement urbain contraignent les perspectives de création de logements neufs que le PLUi envisage, en relation d'ailleurs avec les perspectives d'accueil de nouvelles populations. L'évolution nécessaire de l'habitat social en particulier est une priorité.

Des actions de reconversion doivent se développer, comme ce fut le cas, dans certains territoires, pour des usines construites dans l'entre-deux guerres qui aujourd'hui sont des équipements culturels ou en train de se transformer en logements sociaux.

Il faut faire du réversible et arrêter de faire du jetable, en pensant que tout ce qu'on construit aujourd'hui doit pouvoir avoir une seconde vie demain.

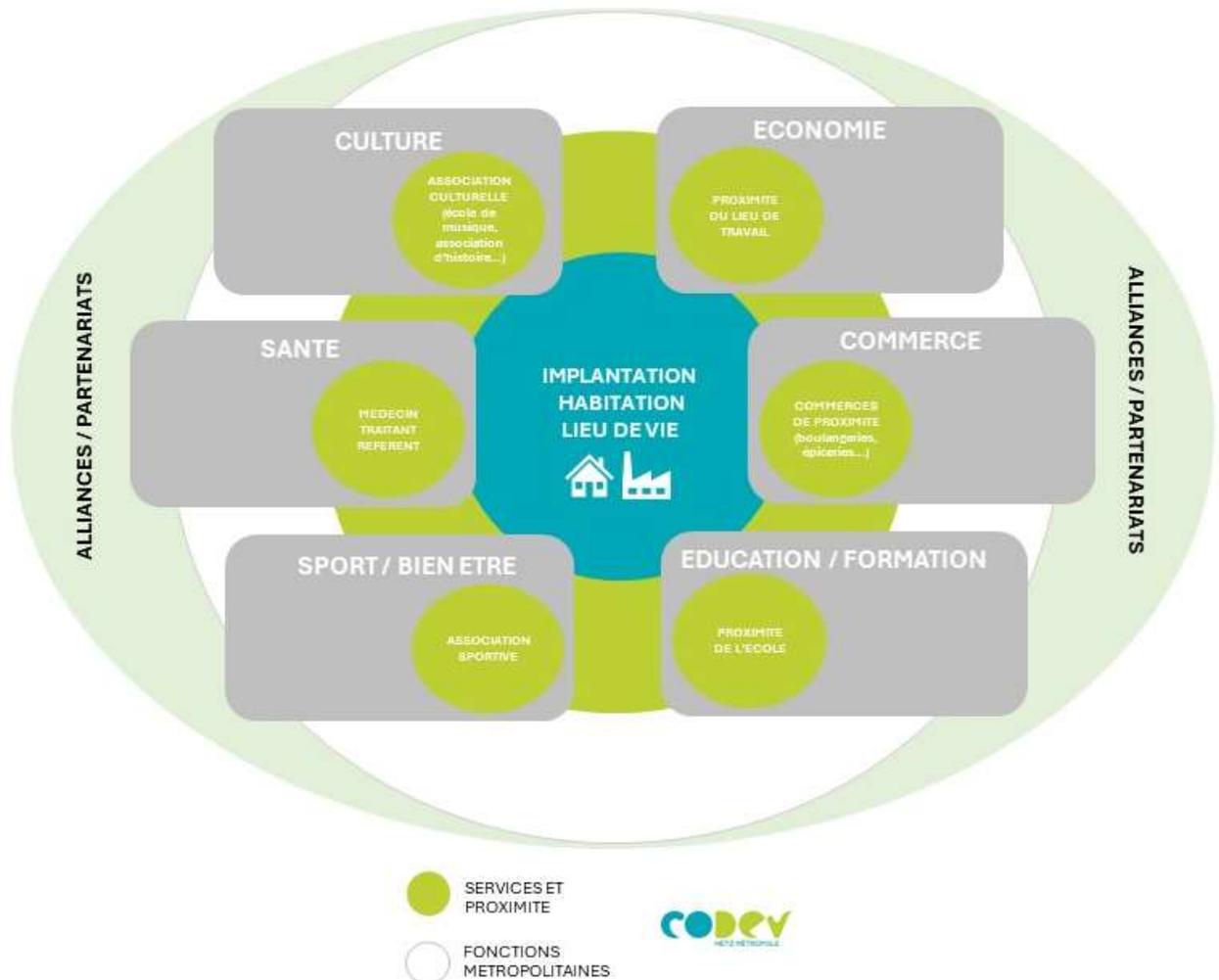
A l'horizon 2030-2050, les aînés seront en plus grand nombre et devront pouvoir trouver des supports pour le maintien à domicile ou l'hébergement suffisant pour avoir le choix, avec des possibilités d'hébergement intergénérationnels. Pour faire métropole et plus largement, il sera nécessaire de mutualiser les services dans un souci d'équité, de mettre en place des mesures adaptées pour les plus fragiles (personnes âgées, en santé précaire, en exclusion, en fragilité économique, sociale ou professionnelle) en portant une attention particulière sur les services de proximité.

⁵ Agence Locale de l'Énergie et du Climat du pays messin

Il conviendrait, par ailleurs, de dédier certains projets à l'expérimentation de l'habitat participatif qui peut se développer selon divers supports, de l'initiative privée d'un groupe d'habitants ou accompagnée/proposée par des promoteurs immobiliers.

 Le CODEV, pour des propositions d'actions plus précises, notamment à court terme, renvoie à son rapport « COMMENT DOIT EVOLUER L'AMENAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE POUR NOUS PROJETER DANS L'ERE DES TRANSITIONS 2050 ? », adressé au Président de l'Eurométropole en juillet 2023, en réponse à la saisine du Vice-Président Henri HASSER au sujet du PLUi.

3. Les services fondamentaux : proximité et besoins du quotidien



Economie : proximité, emplois, mobilités



L'artisanat de proximité

Il existe un enjeu fort à préserver l'artisanat de proximité, garant des emplois de proximité mais également de l'attractivité du territoire.

L'artisanat participe pleinement à la dynamique économique et favorise des emplois non délocalisables, indispensables au quotidien.

Sur les 6.640 entreprises artisanales présentes sur le territoire au 1^{er} janvier 2024, près de la moitié sont des microentreprises (3.050, soit 46%), et 78% d'entre-elles ont moins de cinq ans. En outre, en matière d'évolution du tissu artisanal sur les cinq dernières années, ce statut contribue à plus de 80% de la croissance.

Il est donc primordial de se concentrer sur l'accompagnement de ces microentreprises artisanales qui constituent le vivier des entreprises de demain, et de les amener à un développement leur permettant une mutation vers des statuts plus matures et garants de plus de stabilité, dans un contexte économique aux crises devenues chroniques. Ce sont elles qui, une fois sécurisées après avoir passé la période de primo-croissance, auront une action sur le développement local, la création d'emplois et l'attractivité du territoire.

La **pyramide des âges des dirigeants d'entreprises artisanales du territoire** de l'Eurométropole suit la tendance démographique générale du vieillissement de la population (27% ont plus de 55 ans). Une grande partie des entreprises artisanales sera concernée par la transmission/reprise et les artisans auront besoin d'accompagnement des dirigeants dans ce processus de transmission/reprise.

De nombreuses entreprises de l'artisanat répondent aux **besoins des habitants des quartiers** et permettent souvent de donner une image de services dans des quartiers en développement ou en redynamisation.

L'implantation des entreprises artisanales devra aussi pouvoir s'équilibrer avec les nouveaux enjeux de mobilité et de transition écologique comme les problématiques de transport, les ZFE.

Cet équilibre devra aussi prendre en compte les contraintes liées aux activités artisanales, par exemples : intégrer dans les réflexions les zones de stockage nécessaires à certaines activités, la question du traitement des déchets liés à l'activité, les problématiques d'accès aux zones réglementées en matière de circulation et de stationnement qui peuvent constituer de véritables freins à l'activité.

Pour les employés et salariés des entreprises de la métropole, les services d'accueil et de protection doivent être renforcés notamment par le développement de crèches publiques ou d'entreprises.

La livraison du dernier kilomètre devra faire l'objet d'une attention soutenue et la mise en place de nouveaux services.

Mobilités

 Le rapport « QUEL PROJET « MOBILITES » POUR NOTRE EUROMETROPOLE ? » remis au Président de l'Eurométropole en octobre 2022 fait plusieurs propositions précises contribuant à construire la métropole de 2030-2050

Il vise notamment trois axes auxquels le CODEV est attaché :

1. **Les liaisons avec le Luxembourg** avec la recherche de solutions à court terme avant même la réalisation de l'A31 bis, dont le **RER et le développement du télétravail** ;
2. Une évolution du **réseau des transports en commun** permettant de mieux désenclaver les quartiers et les petites communes, de faciliter l'accès aux zones d'activités ;
3. Et, enfin, une **politique des mobilités** favorisant l'intermodalité **et d'infrastructures ambitieuse** pour le vélo contribuant à plus de sécurité pour les cyclistes et les piétons.

L'électromobilité doit ouvrir à une réflexion sur le développement des zones de recharge car l'augmentation du parc électrique risque rapidement de se heurter à une réalité d'utilisation très complexe.

Commerce



Comme pour l'artisanat, le commerce de proximité doit être préservé/développé.

Les attentes du CODEV concernant la place du commerce dans le Projet de territoire 2030-2050 procèdent du concept de la ville du ¼ heure.

L'alimentation avec, d'une part, un véritable réseau métropolitain de marchés plus dense que les 15 actuels et, d'autre part, le renforcement de l'agriculture périurbaine (cf. PLUi).

Les membres du CODEV attendent, d'une part, une politique renforcée de lutte contre la vacance commerciale et les loyers élevés et, d'autre part, une redynamisation du centre-ville de Metz mais aussi des centres-bourgs de la métropole, la multiplication des marchés locaux et des commerces de proximité liée à la question des accès (TEC ou tarifs des parkings).

Education



L'école est le lieu où les élèves acquièrent les compétences qui leur seront indispensables tout au long de la vie, au-delà de leur scolarité, pour poursuivre leur formation, construire leur avenir personnel et professionnel, réussir leur vie en société et exercer librement leur citoyenneté : autonomie, responsabilité, ouverture aux autres, respect de soi et d'autrui, exercice de l'esprit critique. Ils y apprennent à vivre ensemble dans une société démocratique et républicaine.⁶

A l'école, comme dans les activités périscolaires, les enfants du primaire seront initiés et formés aux enjeux écologiques et climatiques, aux pratiques citoyennes en matière de gestion des déchets.

Les communes seront incitées à mettre en place, en lien avec l'école, des activités permettant aux enfants d'apprendre le respect des autres, la civilité, le refus des stéréotypes et des discriminations (égalité homme/femme, homophobie, xénophobie).

Santé



10 ans : c'est l'horizon qu'impose l'organisation de la formation médicale pour voir l'effet de la révision du *numerus clausus*.

Le Projet de territoire doit se donner l'ambition de **garantir l'équité dans l'accès aux soins** (proximité, prévention), d'organiser la suite des implantations de maisons médicales en cohérence avec les populations et en attirant des praticiens (médecins généralistes et spécialistes, dentistes,

⁶ Eduscol mai 2023

infirmiers et soignants...) sur le territoire par une action proactive, notamment par la création d'un schéma métropolitain d'implantations des regroupements médicaux et paramédicaux.

Les centres de « petites urgences » sont essentiels pour désaturer les services des urgences hospitalières. Ils viennent compléter une offre de soins qui n'existe pas en suffisance et, donc, sans induire de concurrences. Ils participent pleinement de l'équité et de la qualité dans l'accès aux soins.

C'est une dimension supérieure à celle de l'actuel PLS qu'il faut viser.

Culture



Dans une réflexion de proximité, au niveau communal ou intercommunal, ce sont toutes les pratiques amateurs qui devront être soutenues dans l'objectif de permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture. L'**éducation artistique et culturelle** est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

Le théâtre amateur, les pratiques collectives (Demos, dispositif d'éducation musicale à vocation sociale) seront soutenus dans une stratégie métropolitaine de soutien aux communes.

Le réseau des MJC dont la mission est d'**amener la culture à tous** sera soutenu.

Sport Loisirs



Les bienfaits d'une activité physique sur la santé sont reconnus. La pratique d'une activité physique et sportive régulière contribue à améliorer l'état de forme général à tous âges.

Le sport est créateur de ciment social, de passion et de citoyenneté. C'est un outil éducatif mais aussi d'inclusion sociale et territoriale.

Une pratique ouverte et accompagnée de différents sports dans une structure associative permet de créer des synergies positives sur un territoire : encourager et suivre l'éducation des jeunes, promouvoir des valeurs d'entraide et de respect, promouvoir l'égalité homme-femme, créer de la solidarité entre des jeunes et des adultes, accompagner des personnes pour qu'elles se sentent mieux dans leur corps et en société, voire aider des personnes à trouver un travail.⁷

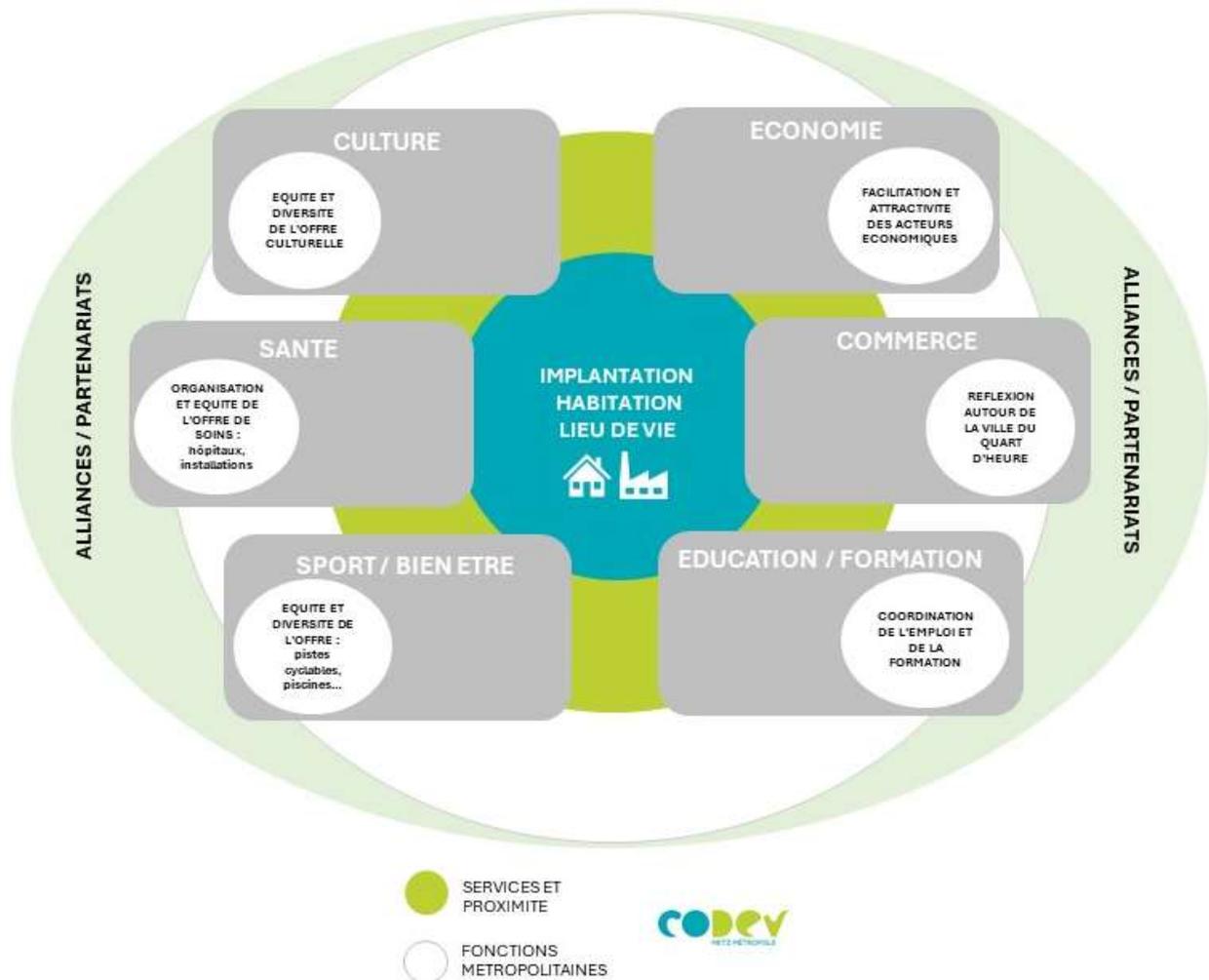
Les communes de la métropole doivent pouvoir créer et entretenir des espaces d'activités sports loisirs remplissant ces missions. Les maires doivent être accompagnés dans la réflexion sur la mise en place d'équipements, de stratégie de promotion et d'animation et, pour les plus petites communes, dans une démarche de mutualisation. C'est un **Plan Santé-Vivre Ensemble** à concevoir permettant d'harmoniser et coordonner l'offre.

⁷ Extrait de : LaVilleE+, filiale de Conseil Stratégique en transition(s) de territoire du groupe Société Générale

Ce Plan devra comprendre aussi un aspect **Savoir-Vivre et respect de la nature** à l'adresse des adeptes de VTT et de Jogging, notamment avec une stratégie volontariste sur le site du Saint Quentin.

Par ailleurs, une attention particulière devra être portée au réseau vélos ; localement, les garages publics sécurisés devront se multiplier dans les endroits de regroupements comme les complexes cinématographiques, les grandes surfaces, les piscines, les centres bourgs...

4. Les fonctions : nécessaires pour le rayonnement de la métropole



Croissance ou décroissance ?

Le CODEV a débattu de la question d'un objectif de croissance démographique et économique. Dans cet échange, des points de vue différents s'expriment.

La croissance à tout prix n'est pas acceptable : d'une part, elle ne permet pas d'assurer une action pertinente et suffisante dans le cadre des transitions climatiques et énergétiques et, d'autre part, elle maintient les acteurs publics dans la situation de subir en permanence une demande non anticipée.

Le refus de croissance, quant à lui, engage le territoire dans une spirale de décroissance démographique dans laquelle il est déjà engagé, de vieillissement de la population, de baisse des ressources, le conduisant à perdre *in fine* ses fonctions métropolitaines.

L'Eurométropole, par son Projet de territoire 2030-2050, doit choisir une **croissance maîtrisée**. Il lui faut attirer, fixer et valoriser les flux de valeurs utiles et maîtriser les flux de transit qui ne fixent

pas de richesse sur le territoire. Ainsi, cette croissance durable apportera les moyens du développement et permettra d'exercer ses solidarités envers tous.

Quelle vocation ?

C'est en s'appuyant sur toutes les fonctions que l'Eurométropole pourra réussir à retrouver une vocation.

Elle peut difficilement se caractériser par son commerce. Le Luxembourg développe par exemple des objectifs très concurrents dans ce domaine. L'évolution des modes de consommation comme des contraintes des consommateurs appellent à une offre très diversifiée, parfois plus diffuse, et impliquent de redéfinir la fonction commerciale de notre métropole. Le terme de « leadership » revendiqué par la place commerciale de Metz dans le passé paraît aujourd'hui un peu désuet pour le citoyen qui préfère s'attacher aux services rendus par le commerce, à des exigences de qualité en phase avec les aspirations de bien-être et de bien-vivre dans la métropole de demain.

Elle ne peut pas non plus se définir par son leadership administratif et de commandement (c'est déjà Strasbourg), ni par son rôle d'interface de la France avec l'Europe (c'est encore Strasbourg...).

Néanmoins, sur ce dernier point, son positionnement géographique et les flux qui la traversent lui donnent un rôle non négligeable dans un micro-territoire transfrontalier (« Grande Région ») au sein de l'Europe.

C'est une responsabilité à ne pas oublier/abandonner dans la construction des solidarités territoriales au-delà des frontières administratives.

✚ Dans ses contributions passées, le CODEV s'est positionné pour une prise de conscience renforcée de ces dimensions transfrontalières de notre métropole en témoignant des flux et du fonctionnement de notre espace de vie ou bassin socioéconomique dont nous faisons partie avec la Lorraine Nord, le Luxembourg et sans doute par ailleurs avec la Sarre et la Moselle Est (Cf. lerapport « POUR UNE MÉTROPOLE TRANSFRONTALIÈRE »).

Les ressources : un enjeu de société transverse



Les ressources sont au cœur des problèmes que le Projet de territoire métropolitain doit traiter : ressources en eau, énergie localement et durablement sourcée.

Pour cela, l'Eurométropole doit mieux maîtriser les ressources vitales et leurs limites (contraintes financières, contraintes de temps, ressources...) ainsi qu'anticiper les risques de fractures sociales infra-territoriales (revenus, temps, lieux de vie).

Historiquement, Metz et sa métropole ont fait le choix d'une maîtrise assumée des questions de production, distribution d'énergie et de chaleur qui les ont rapidement conduits vers les énergies vertes ou renouvelables locales.

Initialement service public de l'électricité de la Ville de Metz, le groupe UEM est aujourd'hui diversifié autour de la production/distribution d'électricité, la production/distribution de chaleur par réseau. Il apporte des ressources appréciables à la collectivité.

En matière de traitement des ordures ménagères et d'assainissement, HAGANIS est un établissement public, régie de l'Eurométropole de Metz, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il valorise les déchets ménagers de l'Eurométropole et d'autres intercommunalités du Nord Lorrain en contribuant à la production de chaleur entièrement consacrée au réseau urbain, à la récupération de laitier et de matières recyclables et valorisables. Il assure également le traitement des eaux usées. Bel exemple de partenariat entre territoires, cette entreprise publique porte une attention marquée à la sécurité, à la production minimale de rejets polluants (largement en dessous des normes européennes). Le CODEV a noté que la régie HAGANIS est une ressource budgétaire pour l'Eurométropole en finançant elle-même son développement par l'investissement dans le domaine de l'environnement. Son statut original fait qu'elle n'a aucun dividende à verser à des investisseurs.

HAGANIS et UEM (par son réseau de chaleur) font de l'Eurométropole une référence de gestion locale de services écoresponsables.

C'est une référence en matière de gestion des ressources à conforter à l'horizon 2030-2050.

Economie



Sur le plan économique, l'Eurométropole pourrait développer sa stratégie sur quatre axes :

Faciliter la vie des entreprises

📌 Dans son rapport « QUEL PROJET « MOBILITES » POUR NOTRE EUROMETROPOLE ? » d'octobre 2022, le CODEV faisait sienne la contribution de la CMA qui appelait à des mesures permettant la circulation et l'activité des artisans et petites entreprises sur le territoire.

L'implantation d'artisans et de PME sur le territoire, plus efficace et aisée, participerait de la construction de la métropole de la ½ heure.

L'insuffisance de desserte en transports en commun des zones d'activité était aussi pointée.

Dans le cadre de la mise en place du ZAN, il conviendra d'être attentif aux effets spéculatifs sur l'immobilier d'entreprises qui peuvent freiner voire faire se déplacer les entreprises laissant des équipements vétustes et des friches industrielles ou commerciales.

Développer une nouvelle filière

Les choix de l'Eurométropole en matière de transports en commun l'ont conduit vers des équipements alimentés en hydrogène. Cette réflexion a permis d'envisager la création d'une filière locale de production d'hydrogène vert, qu'il faut questionner au regard de son impact environnemental.

La mise en évidence de gisements importants d'hydrogène dans le bassin houiller ouvre la réflexion à toute la Lorraine.

- ↪ Verra-t-elle son rôle se limiter à la seule extraction ou se positionnera-t-elle sur les activités créatrices de valeurs en aval ?
- ↪ Quelle place sera celle de l'Eurométropole ?

Elle doit se positionner sur ces sujets dès aujourd'hui pour une mise en œuvre dans le Projet de territoire. La connexion de la Lorraine aux grands réseaux de transport d'hydrogène européens est primordiale,⁸ comme des alliances avec des territoires permettant la stockage et l'exploitation d'hydrogène.

La création d'une aire d'innovation sur l'hydrogène pourrait être envisagée en complément des installations de l'aéroport régional valorisant ainsi celui-ci, complétant son offre aéroportuaire et utilisant son potentiel foncier protégé et ses fonctionnalités en matière de logistique.⁹

Renforcer l'existant

En matière de TIC, Metz a, depuis le Schéma régional de la Communication de 1986, été en pointe notamment grâce à l'initiative de création d'un **technopole** thématique Metz 2000 dans le cadre d'une vision partagée avec Roubaix et Poitiers et de thématiques complémentaires avec Nancy. Grâce à l'accélération qu'ont permis le Plan Campus, le CRSD¹⁰, le programme des Investissements d'avenir, le Pacte Lorrain... après les différentes étapes du CPER,¹¹ ce technopole a connu une nouvelle dynamique avec le CEA¹², l'IRT¹³, l'Institut LAFAYETTE, le C2IME¹⁴, un environnement scientifique et technique bien en osmose avec le tissu industriel du Nord Lorrain (PSA, Arcelor Mittal...) et très innovant en matière de développement de PMI et TPE, qu'il est impératif de continuer à soutenir et à développer.

L'obtention du label "**Capitale French Tech Est**", localisée à Metz, participe de la même dynamique. Concernant près de 800 startups du Grand Est, de Mulhouse et Strasbourg à Reims et Troyes, cette initiative est ancrée sur le Sillon lorrain de Thionville à Epinal en passant par Metz et Nancy. Cette présence à Metz doit servir de complément et de modèle pour le développement de thématiques nouvelles, comme la photonique, au service des entrepreneurs notamment par un rapprochement avec le monde de la recherche et de d'enseignement supérieur.

Retenir et attirer une nouvelle population

L'obsession de l'attractivité, comme moteur du développement par apport exogène, sans régulation ni vision de la réelle capacité d'absorption du territoire, se comporte comme pluies d'orage en été, sensées humidifier les sols secs mais qui provoquent, au contraire, ravines et destructions par la boue.

Accueillir de nouveaux métropolitains sans avoir créé les conditions maximales d'accueil et d'intégration peut se révéler plus négatif pour l'attractivité du territoire.

Les chiffres du recensement permettent de disposer d'informations objectives.

Ainsi, si chacun se félicite d'une hausse en 2020 de la population, il importe tout d'abord de souligner que ces résultats sont diffusés avec un décalage de trois ans.

⁸ L'Usine Nouvelle : Un axe hydrogène sud nord-est se dessine en France

⁹ Cf. réflexions en cours au Luxembourg : <https://www.virgule.lu/luxembourg/le-reseau-europeen-d-hydrogene-interesse-le-luxembourg/27009.html>

¹⁰ Contrats de redynamisation de site de défense

¹¹ Contrat de Plan Etat Région

¹² Commissariat à l'énergie atomique.

¹³ Institut de Recherche Technologique

¹⁴ Commissariat d'Investissement à l'Innovation et à la Mobilisation Économique

Par ailleurs, si cette hausse de population permet d'espérer une hausse des dotations d'Etat, elle traduit, par sa structure d'âges, une diminution du nombre des actifs et, ainsi, une perte de capacité du territoire à produire de la valeur ajoutée nouvelle.

Le vieillissement de la population et le solde migratoire des jeunes étant déficitaires, le territoire va voir ses ressources budgétaires rapidement dépendre de l'Etat ou de l'Europe.

Pour ce qui concerne les travailleurs frontaliers, entre 2018 et 2020, en moyenne, sur 16 437 nouveaux frontaliers chaque année, 72% habitaient déjà dans la même commune et avaient un travail. Ces 12 587 nouveaux frontaliers ont simplement changé de travail mais, surtout, de lieu de travail passant de la Lorraine vers le Luxembourg. Seuls 4 588 sont des nouveaux actifs lorrains venant d'autres territoires, soit 23%.

Non seulement, ces 12 587 salariés ne contribuent plus à l'activité économique régionale qui doit reconstituer son actif de compétences mais le « stock » de salariés « débauchables » par les entreprises luxembourgeoises devenant insuffisant, voir se tarissant, les besoins en main d'œuvre ne pourront être assurés que par des actifs venant d'autres régions européennes qui travailleront au Luxembourg et habiteront pour partie en Lorraine.

Le recensement met ainsi en évidence non seulement les lieux d'habitation et de travail mais également la variation de ces territoires de rattachement.

La question de la mobilité va être exacerbée par celle des services publics à la population et des ressources existantes.

Ainsi, le phénomène frontalier prend une autre dimension dans le Nord Lorrain.

Devant la croissance luxembourgeoise, comment répondre aux attentes et besoins de 15 000 frontaliers de plus par an, c'est-à-dire comment construire artificiellement l'équivalent d'une agglomération comme Metz en dix ans ? Avec quelles ressources en eau, en énergie, en circuits alimentaires ?

Comment attirer une population dans l'Eurométropole qui contribue à répondre à ce phénomène frontalier et, par ailleurs, permettent aux entreprises locales de trouver la main d'œuvre qui leur fait défaut ?

 Dans son rapport « POUR UNE METROPOLE TRANSFRONTALIERE » d'octobre 2021, le CODEV traitait de cette évolution de l'emploi attirant de nouveaux travailleurs frontaliers et mettait en évidence les actions majeures que la métropole devait mettre en œuvre pour accueillir cette population nouvelle à travers l'ensemble des fonctions et services (petite enfance, habitat, mobilités, culture, éducation-formation...).

Commerce



La métropole de Metz, comme d'autres, a assisté à une **dévitilisation des centres-villes au profit de la périphérie** avec des conséquences très claires : une forte dégradation des entrées de ville et des problèmes d'accès aux services de proximité de première nécessité pour les habitants. C'est le résultat d'une course entre acteurs de la grande distribution et des centres commerciaux pour occuper un maximum de terrains et obtenir le plus de parts de marché.

Aujourd'hui, dans l'Eurométropole, le système semble arrivé à ses limites. Les centres manquent de commerces de proximité et se réduisent souvent à des agences bancaires ou des locaux d'opérateurs téléphoniques, les périphéries voient la vacance commerciale se développer. L'e-commerce fait petit à petit sa place, grignotant des parts de marché au commerce physique.

Le Projet métropolitain doit penser les équipements commerciaux comme parties prenantes à part entière du tissu urbain et l'appréhension de la dimension environnementale de chaque projet commercial doit s'améliorer. (SCOTAM, PLUi).

Les zones commerciales peuvent constituer un précieux relais. En accueillant des surfaces de dispatching mutualisées entre commerces locaux et en optimisant le « click & collect » des enseignes locataires.

La redynamisation du centre-ville de Metz doit pouvoir s'appuyer sur, d'une part, une meilleure organisation des transports en commun et des P&R et une meilleure signalétique et, d'autre part, une politique tarifaire plus attractive.

Santé



La prévention doit aussi être au cœur de la démarche. Elle se décline selon plusieurs formes destinées à assurer ou maintenir les populations en bonne santé : une alimentation correcte, un air non pollué, une eau de qualité, le développement de la prescription du sport, une meilleure mobilité. Elle consiste également à accompagner les instances et associations de prévention implantées sur le territoire, comme la Ligue contre le cancer ou France Alzheimer.

La place du **CHR Metz Thionville** dans le paysage hospitalo-universitaire du Grand Est doit être précisée et arrêtée dans les plus brefs délais. Le réseau hospitalier public et privé du Nord Lorraine doit rechercher à élargir ses compétences et ses capacités d'accueil au regard de la population. La recherche de l'efficacité ne doit pas se faire uniquement en concentrant les moyens avec pour conséquence l'augmentation de l'attente pour les malades et des mobilités (VSL, ambulances, voitures particulières...) préjudiciable pour l'environnement et les ressources du système de santé.

Le débat avec le Luxembourg sur la prise en charge de la **formation des personnels** de santé doit être à nouveau engagé dans l'objectif d'un cofinancement.

Sport, Bien-être



✦ Dans son rapport « COMMENT FAIRE AGGLOMERATION ? » remis en octobre 2016, le CODEV préconisait déjà de transférer à l'intercommunalité des compétences avec une portée symbolique forte pour l'utilisateur/contribuable/citoyen qui lui permette de toucher du doigt les bénéfices de l'intercommunalité comme la gestion des piscines et l'aménagement de pistes cyclables.

Cette action est déjà engagée mais doit être amplifiée dès lors qu'elle renforce l'équité d'accès (piscine) ou développe un projet d'intérêt primordial (pistes cyclables, équipements de sports collectifs).

Savoir, Education, Formation



Formation et développement

La **formation professionnelle** est l'une des clés pour réussir le développement économique et social des territoires. Dans une économie qui évolue très vite, le développement des compétences est la meilleure des protections pour garder, trouver ou retrouver un emploi. En ce sens, la formation est le pivot d'une bonne santé économique.

La formation professionnelle est un outil majeur à disposition de tous les actifs : salariés, indépendants, chefs d'entreprise ou demandeurs d'emploi. Elle permet de se former tout au long de son parcours professionnel, pour développer ses compétences et accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou encore changer d'emploi.

Le campus des Métiers de Moselle et notamment son CFA de Metz joue aussi un rôle de vecteur de préservation et de développement des métiers de l'artisanat à travers des formations indispensables à l'acquisition des savoirs et intégrant l'évolution des métiers et les nouvelles filières.

La formation à l'art du geste s'inscrit dans une stratégie de développement des métiers de proximité auxquels sont attachés les habitants du territoire. Ses métiers de proximité sont aussi des tisseurs de lien social indispensables au développement des quartiers et en résonance avec la ville de la ½ heure.

Le campus des Métiers représente aussi un atout en termes de formations vitrine pour le territoire, comme la prothèse dentaire. En effet, cette dernière est reconnue nationalement et se positionne à la pointe de l'excellence dans ce domaine.

Du côté des entreprises, l'enjeu est d'abord de trouver sur le territoire les ressources en main-d'œuvre dont elles ont besoin. La nature du tissu économique qu'elles composent collectivement va influencer sur les besoins en qualification et le type d'appel au marché du travail. Rappelons que la moitié des entreprises a aujourd'hui du mal à recruter des profils, qu'ils soient qualifiés ou non. En 2023, le besoin de main d'œuvre sur le bassin de Metz était de 14 850 projets de recrutement dont 64,2% de projets identifiés comme difficiles, et 17,1% de recrutements saisonniers. Les cinq emplois les plus demandés sont : aides à domicile, agents d'entretien des locaux, employés polyvalents de cuisine, employés libre-service, infirmiers.

Pour rendre les emplois de nos territoires plus attractifs, la métropole pourrait impulser, en relation avec la Région Grand Est, un système cohérent de formations professionnelles sur le territoire qui correspondent aux besoins d'emploi. Ces formations doivent viser à la fois les jeunes sans aucun diplôme et rencontrant des difficultés à entrer dans l'emploi mais aussi les personnes plus âgées pour qui une formation peut leur permettre une reconversion vers des emplois non pourvus sur le territoire. La condition de réussite est que ces formations soient le fruit d'un partenariat entre les collectivités (région, métropole, département), les organismes de formation et les employeurs mais aussi de l'Etat, via France Travail, et les entreprises, via l'apprentissage.

Les efforts de coordination emploi/formation s'étendent aux enjeux de développement économique. Le réseau des centres de formation professionnelle (AFPA, CCI Campus Moselle, CFA, Lycées Techniques et Professionnels) doit être mieux mobilisé pour pallier les vacances d'emploi qui deviennent un problème structurel. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie d'alliances.

Enseignement supérieur

L'université, les établissements d'enseignement supérieur jouent plusieurs rôles dans le développement du territoire. Ils contribuent aux fonctions métropolitaines en créant de la valeur par la recherche, l'accompagnement à la création d'entreprise et l'innovation. Ils génèrent des ressources par la vie étudiante, participent à la diversité des pratiques culturelles. Ils accompagnent les acteurs publics, associatifs et les entreprises par leur expertise, l'apport de compétences.

Grâce à des laboratoires et à des centres de compétences reconnus, permettant d'appréhender de manière transdisciplinaire les défis de demain, nos établissements seront déterminants dans l'accompagnement à la création d'une nouvelle filière économique comme l'hydrogène, dans la reconnaissance du territoire comme, par exemple, l'écologie urbaine, l'aménagement durable et l'urbanisme, la santé et bien d'autres thématiques.

Il importe, par ailleurs, d'appréhender différemment les filières de formation et les types d'établissements afin de mener une action lisible et équitable. Ainsi, les formations universitaires ne peuvent être abordées de la même façon que celles des écoles à concours national ou de celles à recrutement local. La multiplication des écoles privées commerciales pose également la question de leurs ressources locales et de leur reconnaissance par le territoire.

Une charte de territoire devrait être adoptée afin de préciser les devoirs et obligations réciproques des acteurs.

Culture



La culture est un élément d'attractivité du territoire, c'est aussi un vecteur important d'éducation populaire. L'accès à la culture sous toutes ses formes est un droit que le Projet de territoire doit permettre à tous d'exercer dans l'équité.

La compétence métropolitaine en matière de culture doit être clarifiée et élargie. La culture scientifique et technique pourrait constituer une première étape de cet élargissement.

Au-delà de la promotion et de la diffusion de l'excellence, le Projet de territoire doit soutenir la diversité des formes de culture, soutenir l'enseignement artistique et culturel auprès des jeunes de tous milieux.

Les équipements

Un centre comme l'AGORA de Metz La Patrotte, rassemblant MJC, Centre social et Bibliothèque, est un exemple à reproduire sur le territoire.

Une action régulière pour développer la lecture pourrait être élaborée à partir d'un réseau virtuel des médiathèques sur l'ensemble du territoire, en étendant le réseau de la Ville de Metz avec l'appui du réseau départemental.

La gratuité d'accès au musée de la Cour d'Or est une réussite qu'il faut pérenniser, qui est un support à l'enseignement artistique.

La Cité musicale-Metz est un projet artistique et économique qui, avec ses équipements, offre la possibilité de faire rayonner des projets musicaux sur toute la région Grand Est et qu'il convient de soutenir.

L'offre culturelle

Les grands événements comme Constellations doivent se développer pour, d'une part, construire une image culturelle du territoire qui participe de sa visibilité et de son attractivité et, d'autre part, faire largement participer la population.

La Cité musicale-Metz : « C'est aussi un projet de société qui porte l'ambition d'offrir au plus grand nombre un service public de la culture empreint d'excellence et basé sur la diversité musicale. »¹⁵

Par une diversification de l'offre et des tarifications adaptées, il faudrait engager une désacralisation de certains lieux culturels.

La Bibliothèque Numérique de Référence Limédia imaginée par le Sillon lorrain avec le soutien de l'Etat, première bibliothèque numérique de France après la BNF, peut répondre à cette démarche.

 Dans son rapport « POUR UNE METROPOLE TRANSFRONTALIERE » d'octobre 2021, le CODEV préconisait une stratégie partenariale Lorraine Nord – Luxembourg pour renforcer l'offre culturelle pour tous.

L'enseignement artistique

Il doit être conforté et développé.

Dans l'état actuel de compétences, sa diversité et sa qualité sont fondamentalement liées à la capacité de chaque commune à proposer une offre et, donc, conditionnée par la taille et les ressources de la commune. Cette situation ne contribue pas à une réelle équité dans l'accès de tous aux pratiques artistiques.

Une réflexion doit être menée entre la métropole et les communes pour rétablir une plus grande équité et une meilleure adéquation entre les offres communales et métropolitaines.

¹⁵ Site Cité Musicale Metz

5. Les alliances et partenariats : des facilitateurs de la politique métropolitaine



Les territoires voisins

L'habitant du territoire, dans son quotidien, ne prend pas en compte les limites administratives. Il a recours aux fonctions dont il a besoin où qu'elles se trouvent (hôpital, lieu de travail, loisirs, commerce). Il attend une continuité dans certains services (transports en commun, offre culturelle et sportive, commerce).

Par ailleurs, les EPCI montrent tout l'intérêt des mutualisations dans la mise en œuvre des services (TEC, déchets, traitement des ordures ménagères, énergie verte...).

Tout ceci rend nécessaire un dialogue permanent, une stratégie d'alliances, la coordination de politiques publiques avec les **intercommunalités voisines** pour assurer une cohérence au niveau des territoires de vie.

De même le travail frontalier, son évolution qualitative et quantitative nécessite un dialogue permanent avec le **Luxembourg** pour agir et non subir.

✦ Dans son rapport « POUR UNE METROPOLE TRANSFRONTALIERE » d'octobre 2021, le CODEV préconisait une stratégie partenariale Lorraine Nord – Luxembourg forte.

Les alliances stratégiques

Le Sillon Lorrain

✦ Dans le même rapport, le CODEV évoquait la CEA qui montrait que l'alliance était beaucoup plus efficace que les rivalités entre territoires.

Une alliance forte entre les territoires lorrains est nécessaire dans la durée, elle renforce la position de la Lorraine dans le Grand Est. Elle permet de proposer des fonctions et des services rares qu'une seule intercommunalité ne pourrait pas produire individuellement. Elle sera, par exemple, nécessaire d'avoir des réflexions communes pour la préservation des ressources essentielles et sur la création d'un RER.

Les institutions

Le Projet de territoire 2030-2050 ne peut se concevoir sans s'inscrire dans les **orientations régionales, nationales et européennes**. L'approche partenariale à travers des contrats de territoire, des contrats de plan, des politiques européennes est nécessaire pour apporter à l'Eurométropole les ressources techniques et financières nécessaires.

Le renforcement opérationnel du **Quattropôle** est aussi un objectif de positionnement du territoire dans un espace transfrontalier.

SUIVRE ET PILOTER, EVALUER

Après un demi-siècle de certitudes apaisantes, nous sommes à nouveau confrontés à un environnement chaotique et imprévisible qui appelle une action publique réactive, adaptative aux changements aléatoires de notre environnement.

Une pratique forte et continue de l'observation, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine s'avère à cet égard indispensable.

La démocratie participative ou contributive est l'un des piliers d'une démocratie plus vivante, comme l'indique le cadre de coopération promulgué par l'Eurométropole en 2022. Elle doit jouer un rôle dans le processus de suivi et d'alerte que la nécessaire adaptabilité aux changements exige. Elle peut ainsi contribuer à améliorer l'exercice de la démocratie représentative, sans se substituer à elle.

Un pilotage en continu du Projet de territoire le plus en phase possible avec les évolutions est nécessaire et doit s'enrichir d'un travail conjoint entre élus et démocratie continue. **L'outil conçu dans le Projet 2018 peut servir de base à un dispositif plus inscrit dans le quotidien.**

Pour cela, il importe de retrouver la confiance dans la parole publique, d'éviter de fonder les politiques sur des illusions ou sur des certitudes d'un passé révolu.

En enfermant ces certitudes au sein de territoires pseudo identitaires, le risque d'explosion sociale devient maximum.

La capacité d'adaptation des politiques publiques, indispensables dans un environnement mondialisé et incertain, ne peut se concevoir que par l'écoute de l'autre et une capacité de remise en cause permanente.

Passer de la gestion de ses certitudes à la maîtrise de ses doutes doit être un axe de préoccupation permanent. Accepter la critique et le droit à l'échec comme stimulant de l'action collective doit caractériser la métropole qui, plus que par l'effet taille et la capacité d'accumulation, ne sera à taille humaine que par sa capacité d'adaptation permanente.

Le CODEV présente ici des préconisations pour l'élaboration du Projet métropolitain 2030-2050.

Le CODEV n'oublie pas que les textes prévoient qu'il soit consulté sur le Projet de territoire et le choix des solutions mises en œuvre.

C'est un rendez-vous qu'il souhaite ne pas manquer.

LA PLACE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Il est impératif de prendre la démocratie participative au sérieux.

La démocratie participative ne pourra pas rester ce mal nécessaire dont on minimise les effets et ignore les apports tout au long d'un mandat.

Il ne serait pas possible aux horizons du Projet de territoire 2030-2050 de continuer à penser que le citoyen continue de s'abstenir, par respect de la démocratie électorale, de vouloir participer aux débats qui définissent l'intérêt général et arbitrent le quotidien de chacun.

Les gilets jaunes, les bonnets rouges et jaunes, les agriculteurs donnent une idée précise de ce à quoi il faut s'attendre, avec plus de force et de fréquence, dans un moment où les politiques, enfermés dans le calendrier électoral et face aux enjeux énormes que l'urgence climatique et énergétique impose, devront aller encore plus loin dans la mise en place de réformes nécessaires mais difficiles à accepter par le citoyen, dont l'impact ne sera visible qu'à long terme.

« La démocratie revient à avoir des yeux pour comparer et de la voix pour dénoncer. »

Si les élus, en général, n'acceptent pas la mise en place d'un véritable dialogue territorial accepté, apaisé dans le cadre de la démocratie participative, ils verront se multiplier les conflits sociaux et la perte de crédibilité, ou de confiance, dans la parole publique croître.

Au 21^{ème} siècle, est-il encore acceptable de raisonner comme en 1789 ?

Le débat entre démocratie électorale et démocratie continue procède du **principe de la compétence électorale des citoyens**, qui conforte la représentation électorale ; il est aujourd'hui largement intériorisé.

Selon ce principe, les citoyens seraient habiles pour choisir mais pas pour décider.

Il renvoie à l'esprit de 1789, date à laquelle Sieyès affirmait que le peuple n'avait pas de volonté autonome : « Le peuple ne peut agir et vouloir que par ses représentants ». C'est le vote qui permet de déléguer le pouvoir de vouloir au nom du peuple. Sieyès considérait que la France était un régime représentatif et non une démocratie. En est-on encore là ?

Le texte de 1789 est pourtant clair.

D'un point de vue constitutionnel, des fondements juridiques existent pour remplacer le principe de compétence électorale par le principe de compétence normative des citoyens.

En effet, le citoyen a vocation à participer quotidiennement à l'élaboration et à la conduite des politiques publiques.

La démocratie continue¹⁶ renvoie à l'idée que la démocratie ne s'arrête pas à un moment électoral, elle est continue entre deux moments électoraux.

La démocratie n'est pas une forme d'État, c'est une forme de société.

La démocratie ne s'arrête aux portes de l'entreprise, ni aux portes de la famille, ni aux portes de l'école. Elle se diffuse dans toutes les sphères de la société.

Le Préambule de la Déclaration de 1789 apporte deux arguments pour justifier l'intervention des citoyens dans la fabrication de la loi :

- Permettre aux membres du corps social, aux citoyens ou habitants, de comparer l'action du pouvoir politique avec les droits énoncés ;
- Permettre aux membres du corps social de réclamer, si les pouvoirs publics ne se comportent pas conformément aux droits énoncés.

Le Préambule de la Déclaration de 1789 affirme également l'autonomie du corps des citoyens par rapport aux corps des représentants, en confiant aux citoyens la charge de comparer et de dénoncer. Autrement dit, **la démocratie revient à avoir des yeux pour comparer et de la voix pour dénoncer.**

En outre, l'article 6 de la Déclaration de 1789 affirme que tous les citoyens ont le droit de concourir, **personnellement** (et donc de débattre) ou par leur représentant, à la fabrication de la loi.

Le terme "personnellement" a parfois été occulté et supprimé des manuels de droit constitutionnel, pour ne conserver que l'idée de contribuer à la fabrication de la loi par l'intermédiaire des représentants.

Or, dans la démocratie actuelle, on demande aux citoyens de donner leur voix alors qu'ils souhaiteraient donner de leur voix !

¹⁶ Cette partie est fortement inspirée des travaux DOMINIQUE ROUSSEAU, professeur de droit constitutionnel à PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE et de sa conférence organisée par la CNCD le 7 décembre 2022. Le concept de démocratie continue a été créé par Dominique Rousseau en 1992

ANNEXE

Les ODD dans le Projet métropolitain 2030-2050



	Urbanisme responsable	Habitat durable	Solidarités	Mobilités	Ainés, petite enfance	Ressources	Economie	Santé	Savoir, éducation, formation	Culture	Sport, bien-être	Commerce	Alliances partenariats
1			X										
2		X											
3				X	X			X			X		
4								X	X	X			
5									X				
6						X		X					
7		X				X	X	X					
8				X			X		X				
9				X			X			X	X	X	



Urbanisme responsable	Habitat durable	Solidarités	Mobilités	Ainés, petite enfance	Ressources	Economie	Santé	Savoir, éducation, formation	Culture	Sport, bien-être	Commerce	Alliances partenariats
		X		X				X				
X	X		X		X						X	
	X	X			X						X	
X	X				X							
					X							
X					X							
				X								X
												X

Le Conseil de Développement Durable de l'Eurométropole de Metz



Un Conseil de Développement Durable (CODEV) est une instance consultative de démocratie participative prévue par la loi dès lors qu'une intercommunalité atteint 50.000 habitants.

Depuis 2009, l'assemblée du CODEV de l'Eurométropole de Metz est composée de citoyens bénévoles, issus de la société civile. Ils sont répartis au sein de cinq collèges, représentatifs des acteurs et habitants du territoire métropolitain. Un forum complète son réseau de contacts sur le territoire.

L'assemblée a été renouvelée et installée en séance plénière le 17 mars 2022.

Actuellement, ce sont 136 personnes qui s'impliquent dans la production d'avis et de rapports sur l'aménagement du territoire métropolitain afin d'alimenter la réflexion des élus et les décisions de politique publique.

Nous suivre sur les réseaux sociaux

@CoDevMetz

 <https://www.facebook.com/CoDevMetz>

 <https://www.linkedin.com/company/codev-metz>

 <https://twitter.com/CoDevMetz>